



Vous êtes ici :

Accueil ▫ Actualités

▫ **Signature d'une convention cadre de coopération entre le Hcéres et la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)**

COOPÉRATION/PARTENARIAT

Signature d'une convention cadre de coopération entre le Hcéres et la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)

Publié le 29 novembre 2016

Le 23 septembre 2016, une convention de coopération a été signée par le Hcéres et la CTI. Elle fait suite à la convention existant entre l'AERES et la CTI et réaffirme les principes partagés que les deux partenaires entendent suivre pour la mise en œuvre d'une collaboration pérenne, dans l'intérêt des institutions évaluées.

Les évaluations conduites par la CTI et le Hcéres des écoles d'ingénieurs sont en phase d'être synchronisées sur les vagues contractuelles, avec une périodicité de 5 ans. Dans ce contexte, cette collaboration s'attachera à alléger le travail préparatoire des institutions évaluées, en articulant les évaluations et en simplifiant leurs procédures. La promotion de l'assurance qualité dans les institutions concernées en sera également un bénéfice notable.

Les modalités pourront en être très diverses et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de l'efficacité et de la subsidiarité du Hcéres et de la CTI : partage d'éléments communs de méthodologie, participations croisées à des processus d'évaluation, programme annuel d'échanges prospectifs, activités communes en Europe ou à l'international.

À cet effet un groupe de travail CTI-Hcéres a été mis en place. Il se réunira régulièrement, proposera au Hcéres et à la CTI des coopérations ciblées et des améliorations efficaces, et analysera les retours d'expérience.

Télécharger

Convention cadre de coopération entre le Hcéres et la CTI

(/sites/default/files/media/downloads/2016_Convention_cadre_Cti_Hceres.pdf)

(1.27 Mo) - PDF

↓ Télécharger (/sites/default/files/media/downloads/2016_Convention_cadre_Cti_Hceres.pdf)

Communiqué de presse du 29/11/2016 (/sites/default/files/media/downloads/20161129_CP_HCERES_CTI_convention.pdf)

(263.2 Ko) - PDF

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.